

Document affiché en Mairie le : 04 mars 2024

Document publié sur le site Internet de la Ville le : 04 mars 2024

NUMERO	INTITULÉ	SENS DU VOTE
2024-02-02	Définition des redevances d'occupation du domaine public à titre commercial – tarifs applicables	Approuvée
2024-02-03	Présentation du rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées en 2023 à la communauté de communes	Approuvée
2024-02-04	Aménagement d'un tronçon « mode doux » sur la RD810 entre Tarnos et Ondres – Convention de maîtrise d'ouvrage unique et de répartition financière	Approuvée
2024-02-05	Aménagement de la RD26, du chemin de Tambourin et du chemin de L'Arriou à Ondres (tranches optionnelles 1 et 2) – Avenant à la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la répartition financière des travaux avec la Communauté des Communes du Seignanx.	Approuvée
2024-02-06	Convention d'attribution d'un fonds de concours dans le cadre de la réalisation de l'opération de « Construction d'un groupe scolaire »	Approuvée
2024-02-07	Adoption des tarifs et règlement intérieur des salles communales	Approuvée
2024-02-08	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024	Approuvée
2024-02-09	Convention de mise à disposition d'un agent à la Communauté de Communes	Approuvée
2024-02-10	Convention de participation dans le domaine de la prévoyance.	Approuvée
2024-02-11	Modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation	Approuvée
2024-02-12	Création d'un emploi permanent à temps complet.	Approuvée
2024-02-13	Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet, emploi de catégorie hiérarchique C, justifié par les besoins du service. Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (article L.332-8 2° du code général de la fonction publique)	Approuvée
2024-02-14	Modification du tableau des emplois : création de trois postes suite à avancement de grade	Approuvée
2024-02-15	Création de douze emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique)	Approuvée

ONDRES, le 04 mars 2024.

PAR DELEGATION DE MADAME LE MAIRE
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
M. Patrice LE NAY

